

# Pour gagner une filière de déconstruction des navires

## La CGT propose et agit !

### Responsabilité industrielle. La CGT propose :

- ➡ *Le démantèlement des navires en fin de vie relève de la responsabilité directe des Etats pour ce qui concerne les bâtiments militaires, des constructeurs propriétaires et armateurs pour ce qui est tous les autres navires civils ;*
- ➡ *les sites et chantiers navals existants, civils et militaires doivent être mis à contribution par l'utilisation de leurs moyens et savoir-faire industriels technologiques et humains ;*
- ➡ *des coopérations étroites doivent être établies entre les pôles de compétitivité, l'Agence de l'innovation industrielle, les régions, les chambres de commerce et d'industrie,...* ;
- ➡ *le statut juridique de cette filière pourrait être de type GIP (groupement d'intérêt public) dans lequel l'Etat serait actionnaire.*

### Responsabilité économique. La CGT propose :

- ➡ *Intégration du coût de déconstruction dans le cycle d'utilisation du navire par son propriétaire ;*
- ➡ *création d'un fond communautaire pour financer la déconstruction des navires alimentés notamment par une taxe sur les mouvements maritimes.*

Depuis trois ans, un important travail de réflexions lié au démantèlement et au recyclage des navires en fin de vie est engagé par la CGT.

Des propositions ont été élaborées et rendues publiques en janvier 2007.

Des initiatives ont eu lieu en Bretagne et Normandie, à Brest, Rouen, Cherbourg pour populariser ces propositions.

Aujourd'hui, ces dernières sont sur la table du Grenelle de la Mer qui s'est ouvert le 6 avril 2009.

Dans le cadre du syndicalisme européen, la CGT agit pour que l'Union européenne et les Etats membres assurent leurs responsabilités en matière de démantèlement des navires.

## Il est urgent de décider

Le potentiel de navires à déconstruire est déjà important. Il est appelé à l'être davantage avec la croissance du transport fluvial et maritime dans les années avenir.

L'Union européenne s'attend à deux pics de démantèlement, en 2010 et 2015, pour ce qui concerne les pétroliers à simple coque, dont le nombre est estimé à 800. C'est par millions de tonnes que le démantèlement et le recyclage des navires en fin de vie doit se concevoir.

Et à cela s'ajoutent les bâtiments militaires (1 500 environ de par le monde), les navires de croisière, les bateaux de pêche et de navigation de plaisance...

C'est ainsi, par exemple, que la marine nationale française a un potentiel de près de 200 bâtiments à déconstruire et à recycler d'ici 2017, représentant un tonnage d'environ 120 000 tonnes.

Aujourd'hui, l'heure n'est plus à tergiverser et à continuer d'envoyer les navires poubelles en Asie notamment pour y être déconstruits.

Etre responsable, socialement et écologiquement, c'est construire mieux et déconstruire propre tous les types de navires civils et bâtiments militaires.

### Responsabilité écologique. La CGT propose :

- *La déconstruction des navires doit être conçue dès le processus de leur construction, avec l'instauration d'un suivi de leurs modifications ;*
- *instauration d'un passeport vert par navire ou bâtiment militaire ou de plaisance, transférable en cas de cession et garantissant la traçabilité des matériaux le composant ;*
- *concevoir les infrastructures nécessaires pour acheminer, récupérer et recycler les déchets dangereux, toxiques ou non ;*
- *rendre « éco-responsable » les sociétés de déconstruction qui envoient des navires à démanteler et recycler dans des pays en voie de développement ;*
- *établir des procédés ou actions préventifs de nature à substituer aux matériaux dangereux des produits recyclables et non - polluants.*

### Responsabilité sociale. La CGT propose :

- *Mise à contribution de fonds régionaux et européens pour le développement des formations nécessaires à la création d'emplois qualifiés pour cette filière ;*
- *élaborer un statut social de haut niveau pour les salariés de cette filière de nature à leur assurer un travail décent ;*
- *mise en place de mesures sociales contraignantes pour assurer un suivi médical de haut niveau, ayant pour socle les mesures de l'OIT ;*
- *élaborer des procédures novatrices, adaptées à l'élimination des matériaux dangereux, de nature à garantir la santé des salariés et leur environnement.*

## Une filière française de déconstruction s'impose

La CGT note avec intérêt de premiers bougés.

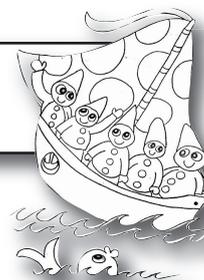
L'Organisation maritime internationale (OMI) s'apprête à publier en mai prochain, la convention internationale sur le recyclage des navires.

De son côté, la Commission européenne lance une consultation pour **des mesures transitoires** au niveau des Etats membres **pour transposer en droit** les dispositions de la convention de l'OMI d'une part, et d'autre part, pour constituer un fond communautaire de démantèlement et de recyclage des navires respectant les mesures sociales et environnementales.

La CGT ne peut que partager ces démarches.

Le gouvernement, les industriels, les armateurs doivent engager la création d'une filière française, à vocation européenne, de démantèlement des navires en fin de vie.

Une telle filière, c'est bon pour l'emploi et la planète.



### Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,  
téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.